Sauvegarde et Embellissement de Lyon

SAUVEGARDE ET EMBELLISSEMENT DE LYON

BULLETIN DE LIAISON N° 69 - DÉCEMBRE 2001

Association loi 1901. Agréée au titre L.121-8 et L. 160-1 du Code de l'Urbanisme (Arr. préfectoral du 3 août 1984) - ISSN0750-1144

ÉDITORIAL

POUR UNE VISION GLOBALE ET UNE POLITIQUE COMMUNAUTAIRE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT.

Alors que 2001 se termine avec des municipalités en place depuis plus de six mois, nous voudrions sentir le souffle d'une vision globale dans le domaine nous intéressant, celui de la gestion de notre environnement, tant du côté du patrimoine que de celui de l'embellissement, ou encore du côté de l'aménagement urbain.

Cette globalité devrait transpirer au sens de la cohérence.
Comment par exemple, oser se vanter de quelques facettes glorieuses (mise en valeur du patrimoine, fleurissement, éclairage, lutte contre l'affichage sauvage ou les graffiti,...) et ne pas s'occuper énergiquement d'autres aspects plus troubles, comme l'organisation de l'affichage publicitaire ?

Cette globalité devrait également se ressentir dans sa dimension géographique.
En effet, l'embellissement ou la qualité de l'aménagement ne se jugent pas que localement et certaines appréciations traversent naturellement les limites des quartiers ou communes.

C'est dans ce sens que nous rappelons la vision " systèmes et réseaux" quand il s'agit d'aménagement d'espaces verts.

C'est encore dans ce sens que nous poussons à investir sur les premiers signes de réussite de la Fête des Lumières, pour élargir sa base, tant sur les éléments d'animation que sur ses limites géographiques.
Aussi nous semble-t-il important de forcer plus dans une approche communautaire.
Une meilleure entente des Politiques en matière de gestion de notre environnement devrait multiplier nos chances de réussite dans un cadre de plus en plus large.

Jacques BONNARD

SOMMAIRE.....page

Éditorial.....1
L'Homme de la Liberté en Cour d'appel.....1
Espaces verts lyonnais : de la Feyssine ou de l'espace Lamothe.....2 et 3
La Fête des Lumières ou comment surfer sur le succès.....3
Publicité : la région s'affiche très mal.....4
Liberté d'expression, liberté d'affichage, quelles limites ?.....4 et 5
Redécouvrir Lyon depuis ses fleuves.....5 et 6
Sans souci : l'art ressuscite la maisonnette de la garde barrière.....7
Revue de presse.....8

L'HOMME DE LA LIBERTÉ EN COUR D'APPEL

Mercredi 5 décembre 2001, la Cour d'appel a entendu les plaidoiries des cinq parties engagées dans une querelle, maintenant vieille de près de trois ans, tournant autour de la dépose de la statue de César, érigée place Tolozan, classée "Espace vert et jardin public" par le plan des prescriptions de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager des Pentes de la Croix Rousse.

En première instance, notre avocat, Maître Gilles DEVERS, sut convaincre le Juge des référés à faire droit à notre requête, à savoir obtenir le respect de la loi relative aux ZPPAUP.

En Cour d'appel, on entendit à nouveau notre avocat défendre vigoureusement notre qualité d'agir en justice, contestée par nos adversaires, parce que, selon l'un d'eux, la statue "... n'était pas celle de Gnafron, représentative du patrimoine lyonnais..."

À ce trait sarcastique, Maître Gilles DEVERS répliqua, en rappelant le règlement de la ZPPAUP des Pentes de la Croix-Rousse qui prévoit : " Le quartier vu de l'extérieur est considéré ici comme une oeuvre d'art en perpétuelle évolution... L'espace public, places, jardins, escaliers a une valeur patrimoniale fragile qu'il faut préserver et embellir..."

Ces valeurs, comme beaucoup d'autres, Sauvegarde et Embellissement de Lyon entend les défendre.

L'arrêt de la Cour d'appel est attendu pour le 29 janvier 2002.

R.M

ESPACES VERTS LYONNAIS : DE LA FEYSSINE OU DE L'ESPACE LAMOTHE À UN GRAND RÉSEAU D'AGGLOMÉRATION.

On fait la Feyssine et on parle de faire l'espace Lamothe. Mais quels liens réalise-t-on entre ces sites et leur environnement ? Comment peut on passer de sites solitaires à un grand système urbain, à un grand réseau d'agglomération ?

TANDIS QUE PROGRESSIVEMENT SE DESSINE LA FEYSSINE PEUT-ON IMAGINER POUSSER NOTRE DESSEIN À SES FINS ?

Une visite à la Feyssine permet de constater d'importants progrès dans l'aménagement de cet espace ; de ce site embrouillé il y a encore peu, est en train de s'épanouir l'image d'un parc séduisant, avec des ouvertures et des perspectives alternant avec des bouquets de végétation et des arbres respectables.
À présent, on envisage volontiers son succès en terme de fréquentation.

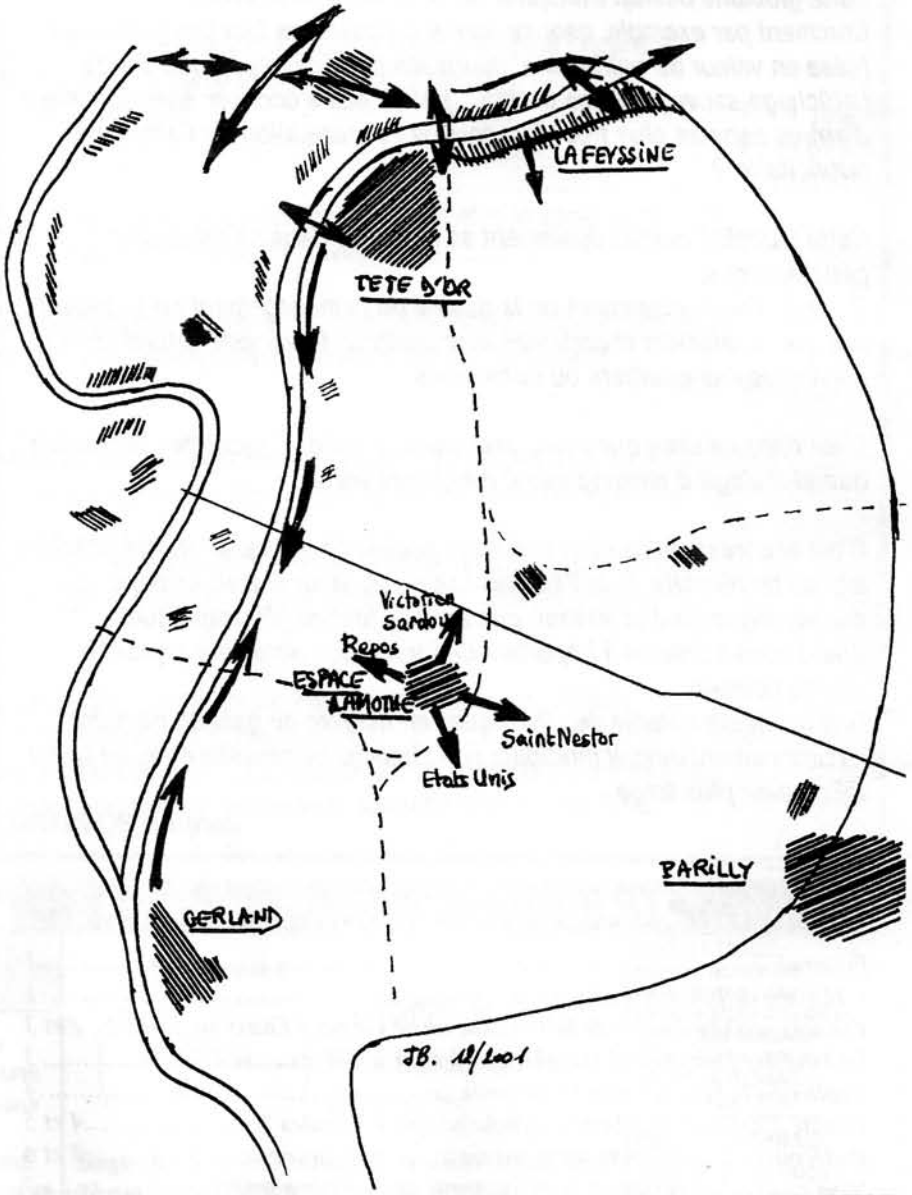
Pourtant ces premiers résultats ne nous empêchent pas de réitérer nos mises en garde concernant l'isolement de cet espace.
En effet, nous avons défendu l'idée d'une urbanisation mesurée le long du boulevard Laurent Bonnevay, à la fois pour mieux réussir le lien et la transition avec la Doua, et pour rapprocher et rendre visible la présence humaine auprès de cet espace quelque peu retiré, dans un objectif de favoriser un sentiment de sécurité.

La configuration qui se fait jour maintenant nous laisse toujours cette même impression ; cette nécessité d'urbanisation s'impose pour le nouveau site, comme pour son environnement d'ailleurs.
Elle nous laisse avec l'intime conviction que l'emprise de ce front d'immeubles, le long de la chaussée surélevée, ne devrait pas faire perdre beaucoup quant au sentiment d'espace, tout en assurant cette présence humaine sécurisante.

Par ailleurs, depuis de nombreuses années nous avons prôné une politique de réseaux d'espaces verts, afin de favoriser une offre de circuits.
On peut en effet imaginer des possibilités de boucles pour les promeneurs ou encore des cheminements permettant de traverser la cité sur de grandes distances, d'un grand intérêt pour les cyclistes par exemple.

Or, la Feyssine montre une position extrêmement favorable à la mise en relation d'espaces multiples.
Bien évidemment on pense immédiatement à la liaison qu'elle offre déjà en direction des grands espaces de Miribel.
Mais on voudrait, dans le même temps, voir une relation plus facile avec le parc de la Tête d'Or.

Suite en page 3➡



" ESPADES VERTS LYONNAIS " (Suite)

On connait également le prolongement sur les berges du Rhône que les aménagements de la Cité Internationale ont mis en valeur.
Mais au-delà, dans toute la traversée du centre ville, les bas-ports sont restés dans un état indésirable, avec leurs parcs de stationnement d'une autre époque.
Alors, quand va-t-on relier, de façon digne, la Feyssine à Gerland, avec un cheminement continu et véritablement dédié à la promenade, avec un site protégé et aménagé ?

De la même façon, quand va-t-on permettre la liaison avec l'autre rive du fleuve, que ce soit au niveau du pont Poincaré (nous avions proposé l'édification d'une passerelle s'appuyant sur les structures du pont de chemin de fer) ou que ce soit au niveau des chutes du Rhône et de l'écluse leur est associée (les portes de cette dernière pourraient assurer une partie du passage...)?
On pourrait en effet imaginer la constitution d'un grand parc du Rhône, qui intégrerait le fleuve en son sein et qui mettrait en synergie la Rive Gauche et la Rive Droite, la Doua et les balmes de Crépieux, la Tête d'Or et Saint-Clair-Montessuy,...

Alors, le Grand Lyon pourrait se targuer d'offrir un aménagement de premier ordre, tant dans le domaine ludique que dans celui des déplacements urbains alternatifs, favorables à la qualité de l'environnement.
Alors ce Grand Lyon appliquerait véritablement une politique d'agglomération.

Aussi, avec la réalisation de la Feyssine, notre cité commence à concrétiser réellement cette logique d'espace vert total, qui vise à intégrer l'ensemble des parcs, squares et cheminements, divers, dans un véritable maillage.

Jacques BONNARD

L'ESPACE LAMOTHE, ENTRE GUILLOTIÈRE ET MONPLAISIR.

Une association locale soutient aujourd'hui le projet d'un espace vert à l'emplacement de l'actuelle caserne du Sergent Blandan.
Nous nous en félicitons alors que nous défendons ce dossier depuis 1984.
Au-delà d'une première étude assez complète, nous avons relancé cette proposition auprès des décideurs à plusieurs occasions, de même que nous sommes intervenus dans les enquête publiques, afin de promouvoir l'inscription de cette affaire dans les documents officiels de planification urbaine (POS).

Ainsi nous avons défendu l'option de transformer le site en espace vert correctement isolé (en particulier au niveau sonore) ; les immeubles périphériques doivent faire écran vis-à-vis des grands axes qui entourent l'espace.
De même nous avons suggéré que la voie qui traverse aujourd'hui le site soit enterrée, afin de réaliser une véritable zone calme.

Mais nous avons également proposé une option ambitieuse de mise en relation de cet espace revalorisé avec ses quartiers environnants, comme par exemple en direction de la Guillotière, par l'axe de la rue du Repos, en direction de Monplaisir par l'axe de la rue Saint Nestor, ou encore en direction de la place Birhakeim par l'axe de la rue Victorien Sardou.

Ces liaisons organisées comme des *"ponts"* de verdure doivent permettre une pénétration de l'espace jusqu'au coeur des quartiers rapprochés pour les associér à cet aménagement revalorisant.
En outre, nous avons développé l'idée de cheminements rayonnants qui pouvaient irriguer une part importante des quartiers de la Rive Gauche, de Jean Macé à la Préfecture, de la Part-Dieu aux États-Unis.

Alors l'Espace Lamothe, plus qu'un simple parc de quartier, peut devenir le noyau d'un réseau complexe intéressant tout un pan de ville aujourd'hui déshérité.

Jacques BONNARD

LA FÊTE DES LUMIÈRES : COMMENT SURFER SUR LA VAGUE DU SUCCÈS ?

La Fête des Lumières, encore toute jeune, semble bien monter en puissance.
On entend que de plus en plus de visiteurs viennent de loin, pour apprécier ce spectacle de rue accessible à tous.
Une occasion pour Lyon de se faire connaître et de séduire encore plus de monde.
On entend également que les structures d'accueil (hôtellerie, restauration,...) connaissent de ce fait un certain succès.

Alors, nous ne pouvons nous empêcher de rappeler la proposition que notre ami Jean-Louis PAVY a déjà développée dans ce bulletin (n° 66 - février 2001), d'organiser une grandiose animation gastronomique, en accompagnement de ces festivités extérieures.
Investissons sur cette base de première réussite.

Comment, également, ne pas imaginer entraîner l'ensemble de l'agglomération dans cette aventure. le site des balmes et des collines et la diversité des quartiers du Grand Lyon devraient permettre d'offrir un spectacle encore plus fantastique, à l'échelle de toute la cité lyonnaise.

Poussons plus loin encore le contenu de cet événement pour élargir encore la notoriété de ce rendez-vous annuel.

J.B

PUBLICITÉ : LA RÉGION S'AFFICHE TRÈS MAL !



Document photographique SEL

Cette photo, prise quai Jean-Jacques Rousseau à la Mulatière, le 19 septembre dernier, témoigne des étranges pratiques de communication de la Région Rhône-Alpes...

Ce calicot publicitaire, suspendu à un pylône d'éclairage public, contrevient :

- 1° - à l'alinéa 1° de l'article 2 du décret N° 80-923 du 21 novembre 1980 portant règlement national de la publicité, qui prévoit : *"...la publicité non lumineuse est interdite en agglomération...sur les poteaux d'éclairage public..."*.

- 2° - à l'alinéa 2 de l'art. 4 de la loi N° 79-1150 du 29 décembre 1979 relative à la publicité, qui prévoit : *"Toute publicité est interdite...dans les sites classés "*.
Or, le quai Jean-Jacques Rousseau, situé dans le Périmètre Inscrit de Lyon, institué par l'arrêté ministériel du 10 octobre 1979, est un site classé.

Notre agglomération disposant d'un important parc de mobiliers urbains supportant en toute légalité de la publicité, il était possible à la Région d'éviter cette répréhensible méthode qui ne peut qu'inciter la pratique de l'affichage sauvage contre lequel, le maire de Lyon, s'est élevé en affirmant qu'il sévirait.

Propos que certains ont interprété comme une atteinte à la liberté d'expression.
Nous les renvoyons à article premier de la loi N° 79-1150 du 29 décembre 1979, qui prévoit : *" Chacun a le droit d'exprimer et de diffuser informations et idées, quelle qu'en soit la nature, par le moyen de la publicité, d'enseignes et de préenseignes, conformément aux lois en vigueur et sous réserve des dispositions de la présente loi"*.
Mais elle prévoit aussi à l'art. 2 : *" Afin d'assurer la protection du cadre de vie, la présente loi fixe les règles applicables à la publicité..."*.
Cette loi, le maire de Lyon et tous ses pairs de France sont tenus d'en faire respecter les dispositions...

Nous rappelons encore, si besoin en était, que l'art. 27 de la loi précitée, prévoit : *"Lorsque des publicités ou des préenseignes contreviennent aux dispositions de la présente loi ou des textes réglementaires pris pour son application, le maire ou le préfet sont tenus de faire usage des pouvoirs que leur confère l'article 24, si les associations mentionnées à l'article L. 252-1 du Code rural ou le propriétaire de l'immeuble sur lequel ont été apposées, sans son accord, les publicités ou préenseignes, en font la demande"*.

Le président Jacques BONNARD, dans ce bulletin, exprime le point de vue de l'association, sur la liberté d'expression et la liberté d'affichage.

R. M

LIBERTÉ D'EXPRESSION, LIBERTÉ D'AFFICHAGE, QUELLES LIMITES, POUR QUI ?

Le mensuel *"Lyon Mag"* de décembre 2001 offre une certaine tribune à un collectif d'associations des Pentes de la Croix Rousse, dans son supplément *"Lyon quartiers"*, collectif qui défend le principe de la liberté d'expression, en particulier sur la base de l'affichage sauvage.

Si nous partageons avec ce collectif l'objectif de pouvoir exprimer nos idées en toute liberté, nous n'approuvons certainement pas la méthode et, dans ce cas, nous soutenons clairement l'action de la Municipalité lyonnaise qui veille à limiter (à juguler) ces agressions portées à l'endroit de l'environnement urbain.

Il est toutefois intéressant de lire que ces associations, qui défendent une certaine ouverture dans le cadre qui les intéresse, considèrent avec une certaine sévérité les auteurs des graffitis et des tags en tout genre, surtout quand la qualité artistique n'est pas au rendez-vous...
Elles se montrent alors bien capables de comprendre que les limites sont à fixer.
De même, elles s'étonnent de la chasse injuste qu'ont leur fait alors qu'elles ressentent par ailleurs une certaine agression envers l'environnement de l'affichage publicitaire réglementaire.

Aussi, sur ces thèmes, nous pouvons également trouver un terrain d'entente avec ces associations, et nous soutenons leur étonnement quand nous voyons la médiocrité qui est acceptée, sans réelle réaction, par les municipalités, en particulier dans les sites sensibles.

Une fois encore, on peut vérifier que la vérité n'est pas la même pour tous.
Si sur certains points nous divergeons avec d'autres associations et si nous sommes prêts à soutenir l'action des Élus, pour d'autres aspects du sujet, nous sommes prêts à lutter avec les premières contre le laxisme de ces derniers.

Suite en page 5 ➡

LIBERTÉ D'EXPRESSION...(Suite)

Il apparaît que les uns comme les autres ont du mal à clarifier leurs contradictions.
Pour ce qui nous concerne :
- l'affichage sauvage n'est pas acceptable, même au titre de la liberté d'expression. La proposition de supports par la ville nous paraît être une solution à développer, avec une certaine intelligence (aux bons endroits, en quantité suffisante, avec certaines règles,...)
- les tags et graffiti divers nous paraissent également répréhensibles même lorsqu'ils se veulent artistiques, dans la mesure où ils sont réalisés n'importe où, sans respect de l'environnement.

Par contre, pourquoi pas sur certains espaces définis avec une certaine maîtrisepour ceux qui font preuve d'un certain talent ? !

L'affichage publicitaire (réglementaire ! ?) doit lui aussi faire l'objet d'un certain cadrage ; nous développons cette idées depuis plusieurs années.
En effet, la médiocrité, assez souvent répandue, de ce dernier média, nous paraît parfois aussi grave que les dérives des cas précédents.
Aussi, nous semble-t-il nécessaire que les municipalités montrent beaucoup plus de rigueur dans la gestion de ce type d'affichage commercial pour se montrer plus crédibles dans la lutte contre les cas précédents. Le respect de certaines limites doit concerner le cas de l'affichage publicitaire ; ces limites doivent être définies, avec un peu de courage, par les Élus, au travers de réglementations adaptées, favorisant, avec pertinence, la qualité tant des empla-cements que des supports.
Dans ce cas, alors, il apparaît honnête de faire respecter des limites rigoureuses à la liberté d'expression qui passe par l'affichage sauvage.

Sinon, le comportement des Élus peut-être analysé comme hypocrite, à juste raison.

Jacques BONNARD

REDÉCOUVRIR LYON DEPUIS SES FLEUVES...

Les charmes de notre cité, nous croyons bien les connaître... Mais vue de ses fleuves, la ville nous en dévoile d'autres qui ne font qu'aviver sa séduction...

Samedi 6 octobre 2001, nous étions nombreux, au rendez-vous qui nous avait été fixé à l'Embarcadaire de la place Antonin Poncet, par l'équipe qui anime " La Péniche de l'Environnement ".
Nous avions été invités à entreprendre avec des membres de la MAIF (1) une croisière sur nos deux fleuves.
But du voyage : redécouvrir, voire simplement découvrir notre ville, et ce, en compagnie des membres de la MAIF (1), à charge pour nous, d'éclairer ce périple en jouant les guides.

M. Marc BONNETON, président de La Péniche de l'Environnement et sa directrice, Mme Marie Claire SEIGNOL, nous ayant présenté les membres de l'équipage et ceux de la MAIF, nous sommes invités à monter à bord.
Les amarres lâchées...Cap vers le nord !

Notre ex-président, Jean-Paul DRILLIEN qui avait accepté de commenter une partie du périple, empêché au dernier moment, est remplacé au pied levé par notre président Jacques BONNARD.
Notre ami André MAYNARD prendra sa relève un peu plus loin, en vue de Vaise.

Aussitôt passé l'Hôtel-Dieu dont la façade et son Grand Dôme contribuèrent à la précoce notoriété de Germain Soufflot, nous nous rendons vite compte, avec plaisir, que du fleuve, notre regard embrasse plus large.
Le pied des Pentes de la Croix-Rousse atteint, une grande fresque s'offre à notre vue.
À notre gauche, dévalant la pente, une joyeuse imbrication d'immeubles aux teintes jaune et rose ocrées, bute sur la ligne d'immeubles gris-bleu bordant le quai André Lassagne et se prolongeant cours d'Herbouville. Leur bel ordonnancement rappelle que leurs bourgeois propriétaires, jadis, étaient très attachés à l'harmonie.
Cette élégante ligne gris-bleu qui accompagne la courbe du fleuve, est soulignée par l'alignement de hauts platanes encore très verts.
À notre droite, sur la rive opposée, les belles façades du XIX ème siècle et un double alignement de platanes, forment un front qui nous dissimule la plaine des Brotteaux, mais, hélas, l'interminable parc de stationnement installé sur le bas-port, vient entacher le tableau. *Suite page 6* ➡



Statue de la Saône ornementant une pile du pont Lafayette. Photo Pierre MOREL

(1) Mutuelle Assurance des Instituteurs de France

Suite de la page 5 : << REDÉCOUVRIR LYON DEPUIS SES FLEUVES.. >>.

Barrant la perspective, l'épaisse masse en béton du nouveau pont Morand, rappelle que la rénovation urbaine ne va pas toujours sans aléas...
Sa construction permit de faire l'économie d'un tunnel sous le fleuve pour le passage de la première ligne de métro mais aussi d'asseoir la fâcheuse notoriété du béton.

Il a été aussi massivement employé, pour élargir les quais sur les deux rives au droit du pont Morand.
Résultat : les murailles de pierres qui soutenaient l'axe Nord-Sud ont été remplacées par de hauts murs en béton.
Pour honorer les auteurs de cet ouvrage, les tagueurs se sont appliqués, à signer ici leur médiocrité spirituelle et artistique.

Cette visite au pont Morand, nous aura permis de mieux apprécier les talents des architectes et des bâtisseurs de nos ponts qui, au XIX ème siècle, se montraient très attachés à leur ornementation.
Nous redécouvriront ainsi les statues représentant le Rhône et de la Saône accrochées aux piles du pont Lafayette.

Le voyage se poursuivra par la descente du Rhône jusqu'à la pointe du Confluent et la remontée de la Saône.
Le président Jacques BONNARD, toujours au micro, nous guidera dans la découverte de nombreux édifices,monuments et sites.
Il commentera au passage, les projets du Confluent et de Gerland.
Il dirigera notre regard sur les collines de Sainte Foy et de Fourvière dont les reliefs font l'originalité et le charme de notre cité.
Il nous montrera les vieux quartiers, comme ceux de Saint-Georges, Saint-Jean, Saint Paul, Mercière, sauvegardés et mis en valeur, et le quai Saint-Vincent avec ses immeubles évoquant une palette de couleurs.
Il nous rappellera au passage qu'ici était coeur du centre historique de Lyon, inscrit par l'UNESCO, au Patrimoine Mondial de l'Humanité.

À hauteur, de la passerelle de l'Homme de la Roche, notre ami André MAYNARD prit la relève.
Il avait pris le soin de préparer soigneusement ses commentaires sur les très nombreux sites, édifices, demeures de caractère, monuments et autres points jalonnant notre parcours qu'il nous fit découvrir ou encore rappela à notre mémoire ceux qui avaient disparus du paysage...

Nous reverront la statue de l'Homme de la Roche, le Défilé de Pierre Scize avec le fort Saint-Jean accroché à ses falaises, et perché sur la rive opposé, le fort de Vaise, les Subsistances militaires reconverties à la création artistique, la Maison de l'Arquebuse abritant le CAUE, le Grenier d'Abondance dévolu à la Direction Régionale des Affaire Culturelles, le Conservatoire National Supérieur de Musique installé dans un ancien couvent du XVIII ème et bien d'autres encore...

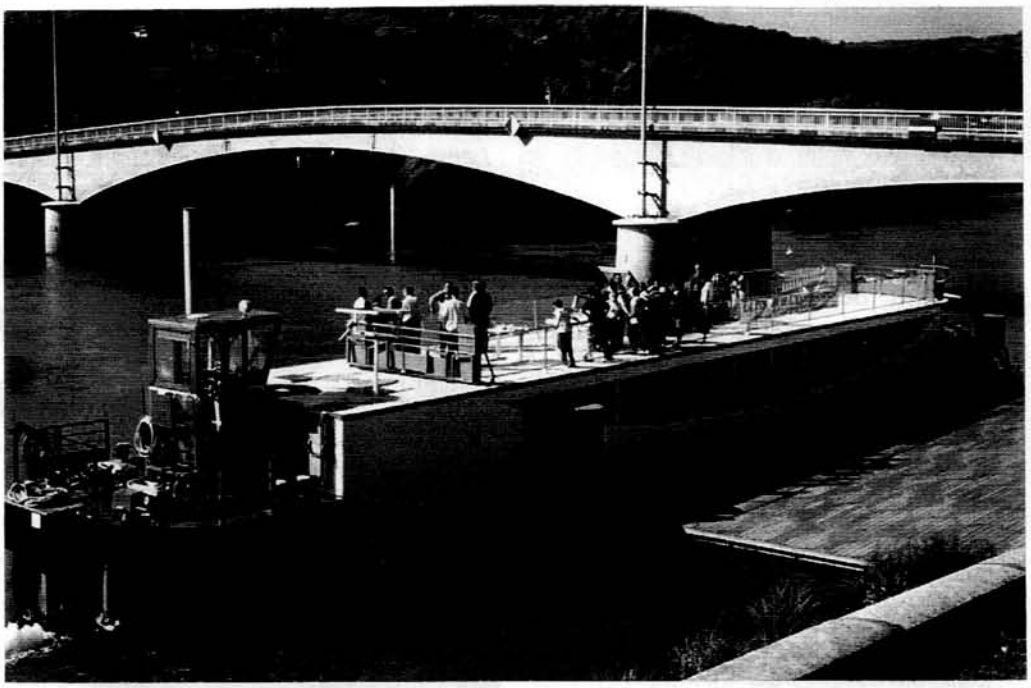
Un instant, nos regards sont captés par la découverte d'une très surprenante architecture : trois nefs en forme péniches accolées côte à côte, forment les bâtiments. de la Société INFOGRAMMES.
Certains d'entre nous exprimèrent leur vif désir de visiter cette originale réalisation, qui sera un jour, nous n'en doutons pas, classée.

Enfin, l'Île Barbe ! Joyau du patrimoine du lyonnais, son très riche passé historique, nous est rappelé par notre guide.
La pointe de l'île, passée, nous naviguons, dans le verdoyant Val de Saône d'où émergent, ici les toits de belles demeures.

Un peu plus tard nous toucheront le débarcadaire de Fontaine-sur-Saône, terme de notre croisière.
Privilégiés nous avons été, d'une part par la qualité de l'accueil à bord de la péniche et d'autre part par celle des commentaires de nos deux guides, Jacques BONNARD et André MAYNARD, qui eurent à coeur de nous de nous lire en profondeur les multiples facettes des richesses paysagères, architecturales, artistiques, historiques et culturelles de notre cité.
De ce voyage, nous garderons l'impression que nous sommes les héritiers d'un riche savoir-faire, celui qui a créé cette qualité discrète et de harmonieuse qui se dégage du travail accompli pour réaliser la ville.

Nous remercions tous ceux qui ont oeuvré à la réussite de cette visite, et aussi ceux qui y ont participé, preuve de leur soutien actif aux membres du Bureau.

Raymond MOTTE



La Péniche de l'Environnement au débarcadaire de Fontaine sue Saône (Photo Jean PUYGRANIER). Ce bateau, centenaire, a été réhabilité et aménagé pour héberger et emmener au fil de l'eau, les classes de primaire, collège et lycée, à la découverte de l'Environnement et à l'observation des milieux naturels.
À bord les jeunes apprennent aussi à se connaître, à se respecter et à observer les strictes règles de sécurité et de vie.
La Péniche de l'Environnement a son siège à la M.R.E, 32, rue Sainte Hélène-69002 LYON. Tel : 04 72 77 19 96. Télécopie : 04 72 77 19 95.

SANS SOUCI : L'ART RESSUSCITE LA MAISONNETTE DE LA GARDE-BARRIÈRE !

Qui n'avait pas remarqué, dans le 3ème, cette maison de poupée coincée dans le triangle formé par les rues du Dauphiné, du Professeur Sisley et l'avenue Lacassagne ?
Construite avec goût en pierre à bossages (1) et entourée d'un minuscule jardin, elle était la mémoire des nombreuses maisons de gardes-barrière qui jalonnaient, jadis, la voie unique reliant la Part-Dieu à Trept dans l'Isère et qui porte encore le nom de Ligne de Chemin de Fer de l'Est.

Est-ce le caractère atypique et coquet de ces minuscules maisons qui les rendit attachantes ? Ou encore le souvenir des charmantes gardes-barrières qui, par tous temps, actionnaient la manivelle abaissant et relevant les barrières ? Opération qui exigeait, beaucoup d'attention pour éviter un heurt brutal avec un tramway ou un bus mais aussi une autorité feutrée pour convaincre camions et autos à mettre un frein à leur irrésistible besoin de forcer le passage.
En ce temps là, les trains étaient nombreux et longs. Aussi, les fréquentes apparitions de nos souriantes et populaires gardes-barrières établissaient des liens...
Mais les trains devenus rares et courts, elles disparurent et les volets de leurs coquettes maisons se fermèrent définitivement.

Aujourd'hui, les conducteurs des rares trains effectuant chaque jour l'aller-retour de la Part-Dieu à Meyzieu, doivent assumer eux-mêmes, la fonction de garde-barrière.
À l'approche du passage à niveau, le convoi est stoppé. L'un des machinistes en descend pour actionner la manivelle qui libérera la voie, puis remonte dans ce qui pourrait s'appeler un TPV (Train à Petite Vitesse).



ALLOCO, la maisonnette, aujourd'hui ressuscitée, de la garde-barrière de Sans Souci. Entourée d'un minuscule jardin, elle semble sortie d'un dessin de Walt Disney. Photographe Josette MAILLON.

Le passage à niveau franchi, le très court convoi marque un nouvel arrêt pour permettre au même homme de relever les barrières libérant ainsi le furieux flot d'automobiles. On n'arrête pas le progrès...

Cette maison, bien que centenaire et un temps oubliée, échappa à la ruine, à la démolition, et même aux flammes criminelles, alors que beaucoup d'autres, victimes de ces turpitudes, disparurent.

Les associations locales, attachées à la mémoire du quartier et à ce charmant vestige, se mobilisèrent. Elles furent entendues et comprises par le Conseil Général du Rhône, propriétaire de la voie et de ses équipements.
Ainsi fut sauvegardée la maisonnette de la garde-barrière de Sans Souci.
Réhabilitée sous le nom de " ALLOCO ", elle abritera deux ateliers : l'un réservé à la peinture et l'autre à la gravure.

Les artistes qui se sont vus confier ce lieu, Rachel AUBERT et Thierry BATIN, s'investiront à en faire *"un lieu culturel, de rencontre, d'exposition, de convivialité et de création pour les enfants".*
Ici, le quartier retrouvera le sourire perdu...

Après la préservation du CHÂTEAU SANS SOUCI, chef-d'oeuvre architectural qui abritait les Grandes Caves de Lyon, et celle d'ALLOCO, le quartier a démontré qu'il entendait sauvegarder sa mémoire.
À bon entendeur...

Josette MAILLON et Raymond MOTTE

(1) Bossages : saillies taillées sur le parement de la pierre de construction pour lui donner une apparence rustique.

LA REVUE DE PRESSE (de septembre à décembre 2001).

- GRANDS PROJETS -

- *" Marché de Gros : rendez-vous à Corbas en 2004 "*.....P. 15-09-2001.
- *" Célestins : la restauration à nouveau à l'ordre du jour "*.....P. 14-09-2001.
- *" Confluent, l'extraordinaire projet de Gilles Fourel "* : Réhabiliter l'ancienne gare d'eau de Perrache.....P. 15-11-2001.
- *" Chemin de Fer de l'Est Lyonnais : direction Aéroport Saint Exupéry "*.....P. 25-11-2001.

- ENVIRONNEMENT -

- *" Dépaysement garanti sur les quais de la Saône "*. Les aménagements apportés dans le cadre du projet << *LYON CONFLUENCE* >> permettent une nouvelle balade dans l'environnement insolite du port Rambaud dont les installations désaffectées ont été laissées sur place.....P. 03-10-2001.
- *" Que le grand ménage commence ! "*. Opération << *Propreté renforcée* >> sur trois périmètres tests (quais de Saône, pentes de la Croix-Rousse et abords de la la place Gabriel Péri).....P. 15-10-2001.
- *" Berges de l'Industrie : la fin d'une décharge "*.....P. 14-12-2001.
<< *Plaidoyer pour l'aménagement d'une berge* >> avait écrit M. J-L PAVY, vice-président de SEL, dans notre bulletin de septembre 2001. La Ville de Lyon affirme qu'aucun projet d'aménagement des berges n'est pas envisagé.....P. 14-12-2001.
- *" Affichage sauvage : l'exception lyonnaise "*. S'ils comprennent la décision d'interdiction de l'affichage sauvage, les professionnels de l'affichage estiment qu'elle doit s'accompagner d'une mise en place conséquente de panneaux municipaux .....P. 23-12-2001.

- QUARTIERS -

- *" Plate-forme piétonnière de la Part-Dieu : des travaux pour un meilleur accès "*.....P. 13-11-2001.
- *" Quartier Moncey - Gabriel Péri "* . Alors que les travaux du quartier Moncey se poursuivent, ceux concernant la place Gabriel Péri démarrent ce mois-ci. Au final (février 2003), c'est un quartier totalement réaménagé - voirie comprise - qui verra le jour.....P. 13-11-2001.

- PATRIMOINE -

- *" Lyon - 2 : restaurée à la façon du XIX ème siècle ? "*. Les travaux ont démarré deux ans après l'incendie de juin 1999 et devraient se terminer en mars-avril 2002 pour la partie immeuble, toit et façades, les réaménagements intérieurs étant prévus à partir de septembre.....P. 04-10-2001.
- *" Le Patineur de César encore sur la sellette "*.....P. 14-09-2001.
- *" Lyon veut garder son César "*.....P. 05-12-2001.
- *" César attend toujours sa cure de jouvence "* Entre la protection du patrimoine urbain et la légitimé du droit de propriété, l'Homme de la Liberté se cherche un nouveau destin, scellé le 29 janvier.....P. 06-12-2001.

-TOURISME -

- *" Lyon : faire de la Fête de Lumières un produit touristique "*. Dans le futur, la municipalité lyonnaise envisage d'associer davantage le Grand Lyon, et de faire, avec l'aide d'entreprises partenaires, de cet événement d'une durée allongée, un vrai produit touristique.....P. 28-07-2001.

- ASSOCIATIONS -

- *" Patrimoine : journées annulées, associations frustrées "* . La décision d'annuler les journées du patrimoine a provoqué l'amertume de tous les associatifs qui travaillaient depuis des mois à cet avènement dont le thème leur était justement consacré .....P. 14-09-2001.
- *" Caserne Sergent Blandan : premier projet, gros projet "* . L'association de sauvegarde du château La Motte a présenté le premier véritable projet connu à ce jour pour la caserne Sergent Blandan et le Château la Motte : il s'agit de transformer le site en espace multiculturel.....P. 21-10-2001.

- CULTURE -

- *" Ateliers des Terreaux : l'architecture s'ouvre au public "*. Installés au Palais Saint Pierre, les Ateliers se veulent un lieu d'exposition et de rencontre entre les architectes et les Lyonnais.....P. 01-10-2001.
- *" Archives de la Ville de Lyon : à la recherche du temps passé "* . La réouverture de leurs portes à Perrache, est marquée par une exposition << *Des archives et des hommes* >> présentant jusqu'au mois de mai 2002, 350 documents du XIV ème siècle à nos jours.....P. 29-12-2001.

N.D.L.R : la lettre ,*"P"*. précédant la date, indique la source de l'information donnée : LE PROGRÈS.

Bernard FOUCHER

SAUVEGARDE & EMBELLISSEMENT DE LYON

Président	Secrétaire Général	Trésorier
Jacques BONNARD 34, rue Marc Sangnier 69300 CALUIRE TEL : 04 78 08 24 23	Raymond MOTTE 32, imp. de Grange-Haute 69540 IRIGNY TEL : 04 78 46 07 47	Jacqueline SAPIN 16, montée Soeur Vially 69300 CALUIRE TEL : 04 78 23 26 49

Adhérez à :

SAUVEGARDE ET EMBELLISSEMENT DE LYON

Siège : MAISON RHODANIENNE DE L'ENVIRONNEMENT
32, rue Sainte-Hélène. 69002 LYON.

COTISATIONS :
Membre ADHÉRENT :
150F - Euros : 22,87
Membre BIENFAITEUR ou PERSONNE MORALE :
700F - Euros : 106,71
JEUNE - ÉTUDIANT :
70F - Euros : 10,67

CRÉDIT LYONNAIS
Agence Victor Hugo
Compte N° 050230 B